



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050113

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10374
N/REF : 4/05/2025 0H39 C:023651 I:29667
V/REF : Contrat N°010374 du 29/09/2015

SDC 'Le Venissymo'
C/O REGIE DES LUMIERES
8 PLACE JEAN MACE
69007 LYON

IMMEUBLE : LE VENISSYMO
1A/1B AVENUE MARCEL CACHIN
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N1A/1B - POMPES DE RELEVAGE/MOTEUR VMC
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme E. MONTROYA

CONTROLE - ENTRETIEN DE 2 VMC
2 FOIS L'AN

CONTROLE - ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE - 2 FLOTTEURS - 1 ARMOIRE
DE COMMANDE

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Avril
et 1er Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 268,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2015	Valeur :	115,1
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur :	141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050113

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien 2 moteurs de V.M.C.	2/AN	190,70	95,35
0,50	Entretien 2 pompes de relevage	2/AN	127,13	63,56
TOTAL H.T.				158,91
T.V.A. a 10,00%				15,89
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>174,80</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.